



SYNTHÈSE DU BUREAU DE L'UNÉDIC

17 juin 2026

ACTUALITÉS

Prévisions financières de l'Assurance chômage à horizon 2028

Les nouvelles prévisions financières ont été présentées aux membres du Bureau. En 2026, le solde financier de l'Assurance chômage serait négatif.

Les recettes du régime atteindraient **44,3 Md€ en 2026** (45,4 Md€ en 2025), prenant en compte le prélèvement de l'État de 4,1 Md€, avant de remonter à **49,6 Md€ en 2027** et **51,2 Md€ en 2028** dans l'hypothèse de l'absence de nouveau prélèvement sur ces deux années. Les dépenses progresseraient à **46,6 Md€ en 2026** (après 45,3 Md€ en 2025), puis **47,5 Md€ en 2027**, avant un léger repli à **47,2 Md€ en 2028**. Elles demeurent alourdies par les charges d'intérêt liées au refinancement de la dette contractée pendant la crise sanitaire et par la hausse des dépenses hors allocations (9 Md€ en 2028).

Ainsi, le régime enregistrerait un **solde négatif de -2,3 Md€ en 2026**. Sans nouveau prélèvement de l'État, le solde redeviendrait positif : **+2,1 Md€ en 2027**, puis **+4,0 Md€ en 2028**.

La dette du régime atteindrait **61,5 Md€ fin 2026**, avant de refluer à 59,4 Md€ en 2027 et **55,4 Md€ en 2028**.

Les membres du Bureau adoptent les prévisions financières du régime pour 2026-2028.

Comité de suivi de la convention tripartite

Les membres du Bureau ont été informés de la tenue d'un comité de suivi **de la convention tripartite le 11 juin**.

Les échanges à l'occasion de ce comité ont permis d'évoquer le financement de l'opérateur France Travail et de s'entendre sur la nécessité d'une réflexion approfondie sur les fondamentaux de la prochaine convention tripartite qui s'appliquera à partir de 2028.

Projet de convention Unédic-France Travail-AGS

Des travaux ont été engagés afin d'élaborer une **convention tripartite Unédic-France Travail-AGS** (Association pour la gestion du régime de Garantie des créances et des Salariés) dédiée au **recouvrement des cotisations AGS** pour les salariés **expatriés** et les **intermittents du spectacle**. Ce recouvrement est désormais centralisé au sein de **France Travail services**.

Cette convention organise :

- les conditions de mise en œuvre du recouvrement des cotisations au régime de garanties des créances des salariés effectué par France Travail pour le compte de l'AGS et les modalités de prise en charge des coûts de gestion de ce recouvrement par l'AGS ;
- les modalités de transmission des données nécessaires à l'AGS pour l'accomplissement de ses missions, à l'analyse du marché du travail, à la prévention et à la lutte contre la fraude.

Les membres du Bureau valident le projet de convention Unédic-France Travail-AGS relative au recouvrement des cotisations au régime de garantie des créances des salariés pour les populations expatriées et intermittentes du spectacle.

SUIVI

Compte rendu de la Commission d'audit et de préparation des comptes

Le compte rendu de la dernière réunion de la Commission d'audit et de préparation des comptes, qui s'est tenue le 3 juin, a été transmis aux membres du Bureau.

Parmi les principaux points, **les comptes de l'exercice 2025, le suivi des recommandations et l'avancement du plan d'audit 2025-2026** ont été présentés aux membres de la Commission.

Compte rendu de la Commission d'éthique et de déontologie

Les membres du Bureau ont pris connaissance des travaux effectués par la Commission d'éthique et de déontologie lors de la réunion du mois de mai.

La **campagne 2026-2027 de déclarations d'intérêts** affiche un taux de réponse de **99 %**. Aucun risque de conflit d'intérêts n'a été identifié parmi les déclarations examinées.

Le **contrôle du respect du règlement intérieur** confirme la conformité du profil des **80 administrateurs**. Et la parité progresse : 55 % d'hommes / 45 % de femmes.

Compte rendu de la commission de suivi des conventions et de la performance

Le Bureau a pris connaissance du compte rendu de la **Commission de suivi des conventions et de la performance** du 4 mai.

France Travail a présenté l'évolution des **indicateurs de la convention tripartite**, avec plusieurs points d'attention, notamment sur les **demandeurs d'emploi de longue durée**, dont le suivi reste perturbé par la mise en œuvre de la loi Plein emploi qui prévoit l'inscription à France Travail de toutes les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

La Commission a également fait un point sur les **travaux conventionnels en cours**, dont la **préparation d'une convention d'activité partielle avec Monaco**, la mise à jour de la convention État-Unédic sur l'activité partielle, ainsi que l'avancement des projets de conventions avec l'AGS (régime de garantie des salaires) et le Médiateur national de France Travail.

Situation financière de l'Unédic

En mai, la variation de trésorerie de l'Unédic s'est établie à **-259 M€** pour atteindre **-1 181 M€** en cumulé sur l'année 2026.

Le 27 mai, l'Unédic continue son programme annuel de financement à long terme en réalisant une troisième émission obligataire à 15 ans, en format Social Bond, pour un montant de **1,5 Md€** au taux de 4,115 %, soit un écart de seulement 9 points de base par rapport aux obligations assimilables du Trésor (OAT).

Le 29 mai, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a confirmé la note de la dette souveraine française à **'A+'** avec une perspective « stable », ce qui n'a engendré **aucun impact sur la notation de l'Unédic**.